



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT  
DU PARC FERROVIAIRE DEPARTEMENTAL DE LALUQUE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL  
relative à la réalisation d'une étude de marché auprès d'opérateurs  
de transport ferroviaire de marchandises dans le cadre de l'aménagement  
du futur parc ferroviaire départemental de Laluque**

**Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement du parc ferroviaire départemental de Laluque,**

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 18 février 2022 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU le mandat d'études attribué le 13 février 2017 à la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation d'un programme d'études préalables à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de la première phase du parc industriel et logistique ferroviaire de Laluque, ensemble ses avenants,

VU la proposition de la SATEL en date du 15 mai 2023

**DECIDE :**

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
  - **Attributaire :** groupement KARO INTERNATIONAL/ECOMODAL dont le mandataire est la société KARO INTERNATIONAL sise 15 allée de la Montagnette à CARRY-LE-ROUET (13620)
  - **Mission confiée :** réalisation d'une étude de marché auprès d'opérateurs de transport ferroviaire de marchandises comprenant notamment un entretien avec 5 opérateurs minimum ainsi que la restitution de l'étude sous la forme d'une réunion en comité technique et de deux réunions en comité de pilotage.
  - **Montant HT :** 18 700,00 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier au groupement titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le 26 MAI 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE